Direction: DILLENSCHNEIDER, DUPAU

**CFDT** : **Sylvain, Rachid**

Direction : Rappel que si l’accord ne reçoit pas les signatures suffisantes le régime d’autorité sera appliqué.

La participation I2S 2018 sera à 0. Peut-être en 2019, 2020 … si les résultats le permettent.

Avenir : Ne souhaite pas que l’intéressement UES soit lié aux participations des différentes sociétés de UES. S’inquiète que la Direction Générale veuille soustraire les participations de l’intéressement (et rappel que seule HR aura de la participation cette année !!)

Demande une formule dérogatoire au calcul minimal du RSP

CFDT : Que propose la Direction de plus que le cadre légal ?

Direction : La possibilité de négocier la durée de blocage des fonds, et échanger sur la répartition de la RSP

S3I : Demande une RSP à 1/3 de l’intéressement, avec à ramener dans la formule à - 2,5% du capital au lieu des -5% prévu par la loi.

AVENIR : Combien êtes-vous prêt à verser pour la participation afin entamer des calculs ?

CFDT : Rappel que les éléments fournis par la Direction sont insuffisants pour négocier de manière loyale.

CGT : Le choix du CSP Marcoussi et ses conséquences pèsent sur les résultats d’I2S.

Certains frais du groupe sont peut-être supportés anormalement par I2S !!

Propose de rediscuter la formule du RSP

CFDT : Indique qu’il n’y a pas de transparence des valeurs de la formule du RSP.

Avenir : Il faut un minimum de participation pour accepter de négocier l’intéressement UES

Si la Direction verse 15% du bénéfice net, les salariés seraient très satisfait.

La Direction considère au niveau SSG que cette proposition est intéressante mais elle n’a pas l’intention d’y répondre favorablement.

Demande de partir du bilan 2016 pour faire des simulations sur la RSP

CFDT : Demande qu’un expert financier puisse nous apporter des explications et répondre à nos questions.

Direction : On peut prévoir un expert financier pour la prochaine réunion pour vous expliquer le résultat de la formule en partant du bilan 2016

Avenir : Demande qu’on puisse réaliser des projections sur deux années

TU : Propose une répartition de la RSP suivant 3 tranches de salaires mais n’est pas favorable que l’accord soit à durée inséminée.

Direction : Souhaite quant à elle un accord à durée indéterminée révisable

CDFT : Rappelle le souhait de la Direction de caler la signature de la participation I2S sur la signature de l’intéressement UES contrairement à qu’elle avait annoncé initialement (jusqu’au 31/12/2018).

AVENIR : Refuse d’envoyer des revendications car la Direction bloque sur la possibilité de négocier la formule, et propose une RSP = Bénéfice net / 10 : équivalent à ce qui été versé en intéressement.

Les salariés des 10 premières société ENS perçoivent de la participation !

**Fin la réunion**

**Prochaine réunion le 05/06**